

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 septembre 2024**

PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 13 septembre 2024, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 23 septembre 2024 à 19h00 en son sein au 33 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH.**

Administrateurs présents :

- Marie-France EECKHOUDT
- Philippe LAGAUTERIE
- Christèle LECLERC
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Aurélie TROUBAT
- Jean-Marie VILAIN

Absent :

- Pierre BELL-LLOCH

Absent excusé :

- Jérôme BERENGER

Directeur de la Régie :

- Gilles MALAUSSENA

Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Sandra MADEIRA – Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI – Déléguée du personnel

Membres administratifs de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Delphine SIGNOR – Directrice déléguée à l'eau potable

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Jean-Marie VILAIN** est nommé secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Le président demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de remise gracieuse.

À l'unanimité, le Conseil d'administration vote l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- Le procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2024.
- L'admission en non-valeur des montants suivants :

Exercices	Montants des admissions en non-valeur
2019	186,25 €
2020	18,51 €
2021	410,56 €
2022	971,91 €
2023	1 835,50 €
2024	1 220,50 €
Total	4 642,98 €

- L'admission des créances éteintes sur décision de justice suivantes :

Exercices	Montants des créances éteintes
2020	223,94 €
2023	406,16 €
Total	630,10 €

- Le Décision Modificative 1 :

FONCTIONNEMENT	
66112- ICNE	- 5 000 €
678- Autres charges exceptionnelles	+ 5 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €

- Les modalités comptables concernant les provisions pour risques et charges selon les règles rappelées par le comptable du trésor.
- Les écrêtements :

Synthèse des demandes d'écrêtement
Conseil d'Administration du 23 Septembre 2024

Adhérent		objet de la demande		montant facturé TTC			montant proposé à l'écrêtement TTC			reste à la charge du client
dossier	contrat	volume en m ³	facture totale TTC	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total	
				€	€	€	€	€	€	
ECRETEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT										
2024.24	6463455	196	844,39	415,34	429,05	844,39	277,43	437,80	715,23	129,16
2024.26	8025732	172	754,07	377,56	376,51	754,07	214,34	286,76	501,10	252,97
2024.27	1034584	273	1 223,84	626,24	597,60	1 223,84	594,73	577,90	1 172,63	51,21
SOUS TOTAL :							1 086,50	1 302,46	2 388,96	433,34
ECRETEMENT ASSAINISSEMENT										
2024.22	6519018	1 367	6 129,00	3 136,64	2 992,36	6 129,00	47,56	663,27	710,83	5 418,17
2024.23	8024346	140	599,82	293,36	306,46	599,82	17,23	223,28	240,51	359,31
2024.25	8025683	31	134,16	66,30	67,86	134,16	10,79	116,01	126,80	7,36
SOUS TOTAL :							75,58	1 002,56	1 078,14	5 784,84
HORS LOI WARSMANN										
2024.28	8027128	176	799,73	414,47	385,26	799,73	0,00	0,00	0,00	799,73
SOUS TOTAL :							0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL :		2 355	10 485,01	5 329,91	5 155,10	10 485,01	1 162,08	2 305,02	3 467,10	6 218,18

- Acceptation de la demande de remise gracieuse de la part de la facture n° 404401 de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Jean-Marie VILAIN



Secrétaire de Séance

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 091-799521505-20241210-PV23092024-AU